

Service de la population Direction

Avenue de Beaulieu 19 1014 Lausanne

N/réf. SMI/LSR/KZI Affaire traitée par L. Sutter/ K. Zili Lausanne, le 26 janvier 2017

Circulaire 17/01 destinée aux Contrôles des habitants du canton

Intégration et primo-information : rôle du Contrôle des habitants en matière d'accueil et d'information aux nouveaux habitants

Mesdames, Messieurs les Préposé-e-s,

Dans le parcours d'arrivée et d'intégration des étrangers en Suisse, le Contrôle des habitants (CdH) jouent un rôle clé puisqu'il est la 1^{ère} porte d'entrée et un lieu central pour recueillir et transmettre des informations.

Par ailleurs, depuis plusieurs années le canton œuvre pour soutenir le travail effectué par les CdH en matière d'accueil et d'information. Ces missions d'intégration sont d'ailleurs prévues par l'article 56 de la loi sur les étrangers (<u>LEtr</u>, RS 142.20) et l'article 12 de la loi vaudoise sur l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (LIEPR,). Dès lors, la Confédération, les cantons et les communes informent chaque nouvel habitant des conditions de vie en Suisse ainsi que des offres d'intégration existantes (par ex. : cours de français).

La présente circulaire, réalisée en collaboration avec le groupe d'accompagnement en matière de primo-information ainsi que le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI), a pour objectif de répondre au cadre légal, aux besoins exprimés par les administrations communales, cantonales et les nouveaux habitants.

Ainsi, lors de chaque nouvelle arrivée d'un étranger, nous invitons les CdH à :

- 1. Remettre le matériel « Bienvenue dans le canton de Vaud ». Le matériel se compose d'une fourre « Bienvenue » ainsi que de la brochure « Bienvenue dans le canton de Vaud » dans la langue appropriée. Pour rappel ces brochures sont disponibles en plusieurs langues (français, italien, albanais, espagnol allemand portugais anglais tamoul arabe turc bosniaque serbe, croate tigrigna et somali). La fourre, les brochures et leur envoi sont gratuits. La commande se fait auprès de : info.integration@vd.ch ou sur le site internet du BCI qui contient d'autres documents et informations utiles.
- Informer de l'existence des cours de français dans la commune. Le cas échéant le plus proche de la commune (les cours de français sont référencés dans la brochure « Bienvenue »).
- 3. Informer les primo-arrivants que le contrôle des habitants est la porte d'entrée pour tout renseignement sur les démarches administratives dans la commune. Si nécessaire les informer de l'existence des permanences Info-Conseil Migration à Lausanne, Renens,



Service de la population Direction Avenue de Beaulieu 19 1014 Lausanne

Payerne et Orbe ou du délégué à l'intégration communal. Des dépliants des permanences sont disponibles dans les salles d'attentes. La commande est gratuite et se fait auprès de : frat@csp-vd.ch

Des informations complémentaires se trouvent sur le site internet www.vd.ch/integration.

Le Bureau cantonal d'intégration se tient à votre disposition pour toute question ou appui pour mettre en place des outils ou procédure en matière d'intégration.

La présente circulaire qui entre en vigueur immédiatement, annule et remplace la 08/01.

Tout en vous remerciant de votre précieuse collaboration, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs les Préposé-e-s, à l'expression de nos sentiments distingués.

Chef de service

Pour information:

Municipalités

Département de la santé et de l'action sociale (DSAS)

Service de prévoyance et d'aides sociales (SPAS)

Service des communes et du logement (SCL)

Union des communes vaudoises (UCV)

Association des communes vaudoises (AdCV)

Association vaudoise des contrôles des habitants (AVDCH)

Association vaudoise des responsables informatiques communaux (AVRiC)

Préfectures

Administration cantonale des impôts – Direction

Administration cantonale des impôts - Cellule « Registres - LHR »

Secrétariat général de l'ordre judiciaire OJ

Brigade Migration Réseaux Illicites (BMRI)

Service de l'emploi, Contrôle du marché du travail et protection des travailleurs (CMTPT)

Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP)

Police cantonale du commerce

Archives cantonales